

Animation : un soutien économique pour les associations



© 2020 Les Echos Publishing

La crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 a réduit quasiment à néant l'activité des associations qui organisent des classes de découverte et des colonies de vacances. Face à cette situation, le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports met en place un [fonds de soutien](#) de 15 millions d'euros afin que ces associations ne disparaissent pas.

Cette aide s'adresse aux associations qui gèrent un ou plusieurs centres, qui emploient au moins deux salariés permanents et qui ont enregistré une perte d'activité de 50 % ou plus par rapport à 2019. Il leur sera accordé une aide de 5 000 € par établissement et au maximum 20 000 €.

Les associations qui organisent des séjours collectifs mais qui ne gèrent pas de centre ont droit, elle, à une aide forfaitaire de 1 500 € si elles ont au moins un salarié permanent et ont enregistré une perte d'activité de 50 % ou plus par rapport à 2019.

La demande d'aide doit être adressée, au plus tard le 18 décembre 2020, via l'interface <https://applications.fonjep.org/>.

© 2020 Les Echos Publishing